

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le dix-septième jour du mois de septembre deux mille-vingt-cinq tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

SONT ABSENTS :

M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

92-09-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

93-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes d'août 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes d'août 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'août 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

94-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2025 pour un montant 157 138.39 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 août 2025

La greffière-trésorière dépose les états financiers au 31 août 2025.

2.7) Signataires - Desjardins

95-09-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le président, le vice-président, le directeur général, la greffière-trésorière soient dorénavant, les représentants de la régie intermunicipale GEANT à l'égard du compte 57083 qu'elle détient à la caisse et de tout compte qu'elle y détiendra;

QUE ces représentants exercent les pouvoirs suivants au nom de la Régie intermunicipale GEANT :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Régie intermunicipale GEANT;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Régie intermunicipale GEANT;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la régie intermunicipale GEANT;

QU'afin de lier la régie intermunicipale GEANT, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du président ou du vice-président, doit toujours apparaître;

QUE si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la Régie intermunicipale GEANT reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 31 août 2025.

3.2) Nomination - Lieutenant

CONSIDÉRANT QUE le poste de Lieutenant à la caserne de Normandin est vacant;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, pour la fonction d'officier à la caserne de Normandin, et les recommandations du directeur général par intérim, quant à l'embauche ;

96-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme monsieur Luc Girard au poste de Lieutenant à la caserne de Normandin à partir du 18 septembre 2025.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1) Autorisation de signatures – Entente de fourniture de services – Notre-Dame de Lorette

ATTENDU l'*Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets attribue à la Régie des objets en matière de service d'administration* ;

ATTENDU que la Régie offre de la fourniture des services en administration à des organisations municipales membres et non-membre de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie a des heures disponibles pour desservir des services rendus en administration;

97-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GEANT autorise le *président et le directeur général* à signer un contrat de service jusqu'au 31 décembre 2025 avec la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette concernées pour la fourniture de service en Administration.

6.- Urbanisme et environnement

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1)

8.- Contrôle animalier

8.1)

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1)

10.- Affaires nouvelles

10.1) Dépôt – Services octroyés (janvier à août 2025)

La greffière-trésorière dépose à chacune des municipalités un compte-rendu des services octroyés entre janvier et août 2025.

10.2) Séances 2026

98-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil de la Régie Intermunicipale GEANT a adopté, lors de sa séance tenue le 17e jour de septembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des assemblées régulières pour l'année 2026 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances publiques pour l'année 2026

sont fixées comme suit:

LE JEUDI, 29 JANVIER
LE MERCREDI, 8 FÉVRIER
LE MERCREDI, 18 MARS
LE MERCREDI, 15 AVRIL
LE MERCREDI, 20 MAI
LE MARDI, 9 JUIN
LE MERCREDI, 15 JUILLET
LE MERCREDI, 19 AOÛT
LE MERCREDI, 16 SEPTEMBRE
LE MERCREDI, 21 OCTOBRE
LE MERCREDI, 18 NOVEMBRE
LE MERCREDI, 16 DÉCEMBRE

QUE les séances ordinaires débutent à 19 h 00 et se tiennent à l'Hôtel de ville de Normandin situé au 1048, rue St-Cyrille.

QUE le conseil invite cordialement ses citoyen(ne)s à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

10.3) Acquisition de sulfates ferreux

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, Normandin et St-Thomas-Didyme ont un besoin d'approvisionnement de sulfate ferreux pour l'année 2025;

99-09-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'acquisition d'environ 15 000 litres de sulfate auprès de Chemtrade Chemicals Canada LTD pour un achat regroupé.

11.- Correspondance

11.1) Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Acceptation Règlement emprunt 18-2025

La correspondance est déposée aux archives.

11.2) Résolution – Entente intermunicipale en administration - Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 15 octobre 2025 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

100-09-2025

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 15.

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président